

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 10 juin 2021 à 19h30

En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 02
Pouvoir : 0
Votants : 13

Le conseil Municipal de Malvalette s'est réuni à Bruailles, sous la présidence de Monsieur Jean Philippe MONTAGNON, Maire.

- **SALLE SOCIO-CULTURELLE**

➤ Choix des entreprises

Monsieur le Maire informe les conseillers que la commission « travaux » s'est réunie le mercredi 2 juin à 14h00 à Mayol afin de choisir les entreprises pour la construction de la salle socio-culturelle. Il a rappelé qu'une consultation en procédure adaptée avait été lancée le 1er avril 2021 pour une remise des offres le 7 mai 2021 à 12h00. Il s'agit d'un marché alloti (11 lots).

L'analyse des 29 offres est intervenue et a permis de désigner les attributaires. Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40% / Valeur technique 60 % :

Lot 1 : « TERRASSEMENT – RESEAUX » - entreprise ORFEUVRE TP montant de l'offre = **71 669,44 € HT**

Lot 2 : « MACONNERIE » - entreprise BERARD ROLAND montant de l'offre = **278 798,60 € HT**

Lot 3 : « CHARPENTE ET BARDAGE BOIS » entreprise OBOTOIT montant de l'offre = **94 525,60 € HT**

Lot 4 : « ETANCHEITE » _ entrepris EGGE montant de l'offre = **49 629,27 € HT**

Lot 5 : « SERRURERIE » - entreprise ACTM montant de l'offre = **26 688,65 € HT**

Lot 6 : « MENUISERIES EXTERIEURES MIXTES » - entreprise DEFIX MARC montant de l'offre =

35 928,18 € HT Option retenue : occultation (stores extérieurs motorisés) **8 424,56 € HT**

Lot 7 : « MENUISERIES INTERIEURES » entreprise PETIT MENUISERIE montant de l'offre = **65 205,67 € HT**

Lot 8 : « PLATRERIE – PEINTURE » - entreprise PEPIER CHARREL montant de l'offre = **73 645,25 € HT**

Lot 9 : « CARRELAGE – FAIENCES » - entreprise ASTRUC montant de l'offre = **14 993,90 € HT**

Lot 10 : « COURANTS FORTS ET FAIBLES » entreprise FRAISSE ELECTRICITE montant de l'offre =

50 539,00 € HT

Lot 11 : « CHAUFFAGE - VENTILATION – PLOMBERIE » entreprise ENERGECO montant de l'offre =

146 500,00 € HT option retenue : pièges à son **2 508,00 € HT**

Montant total du marché HT = 919 056,12 €

Montant TVA 20 % = 183 811,22 €

Montant Total T.T.C = **1 102 867,34 €**

Vote : unanimité

- **ASSAINISSEMENT**

➤ STEP Emilieux / Angelard : choix du bureau d'études

Deux offres ont été réceptionnées sur trois demandées, celle de VDI à Saint-Etienne et FBI-Ie basée à Monistrol-Sur-Loire. Des demandes de précisions seront adressées au bureau d'études FBI-Ie notamment sur le devenir des boues et sur le calendrier prévisionnel. Cette décision est reportée et sera inscrite au prochain conseil municipal.

- **SUBVENTIONS**

➤ Mur mitoyen de la salle socio-culturelle : demandes de subventions au titre de la fondation du patrimoine de la Région « programme insertion et patrimoine » et au titre du petit patrimoine 2021 de la CC.MVR

Monsieur Le Maire rappelle qu'il est possible de faire des demandes de subventions auprès de la Fondation du patrimoine de la Région programme « insertion et patrimoine » et au titre du « petit patrimoine 2021 » de la CC.MVR. Des travaux sont nécessaires pour la réfection du mur mitoyen de la salle socio-culturelle, ils sont inscrits au budget 2021, un devis a été effectué auprès de la structure « Coup de pouce à l'emploi » pour un montant de 11 000 € nets. Ces travaux seront financés comme suit :

☐ CC.MVR 5 000 €
☐ FONDATION DUPATRIMOINE 3 800 €

□ AUTOFINANCEMENT	2 200 €
TOTAL	11 000 €

Le Conseil municipal a donc décidé de solliciter l'attribution de subventions au titre de la Fondation du Patrimoine pour un montant 3 800 € euros et au titre du « petit patrimoine 2021 » pour un montant de 5 000 €.

Vote : unanimité

- **CC.MVR (Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron)**

- RGPD : Création d'un service commun en matière de protection des données entre la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron et les 14 communes

En date du 25 mai 2021, le conseil communautaire a délibéré pour créer un service commun relatif à la protection des données un agent « Délégué à la protection des données » est recruté et affecté au service.

La répartition du temps de travail du « délégué à la protection des données mutualisé » sera réparti en fonction du nombre d'habitants de la commune, ce qui représente 1.35% pour la commune de Malvallette soit un montant d'environ **563.87 € /an**. La convention est établie pour une durée d'un an renouvelable. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention annexée à la délibération.

Vote : unanimité.

- Attribution de compensation 2021

Le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2021 pour la commune est de 17 430 €.

- **RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2022**

- Désignation d'un coordonnateur

Madame Odile BEAUCULAT / STEINER est désignée coordonnatrice pour le recensement de la population repoussé en 2022.

Vote : unanimité

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Maison à Montfoy

Monsieur le Maire indique avoir reçu par mail une demande d'une propriétaire qui veut céder son bien à Montfoy, le bien appartient à plusieurs propriétaires, la transaction est en cours.

- Mail d'un habitant d'Emilieux

Monsieur Le Maire lit un courrier et un mail d'un habitant d'Emilieux qui pose plusieurs questions :

- Lagune Emilieux / Angelard : le dossier progresse, le choix du bureau d'études est en cours.
- La fibre : une pétition est en cours et la commune a adressé plusieurs courriers aux responsables d'Auvergne très haut débit et à la Région. Monsieur Le Maire avait conseillé à cette personne de prendre contact le SIEL, syndicat dans la Loire.

- Mail concernant une recherche de terrain pour un projet de micro-ferme en permaculture et naturopathie

Monsieur Le Maire indique avoir reçu un mail de deux personnes souhaitant s'installer sur la commune afin d'y implanter une micro-ferme. Leur diaporama est projeté à l'ensemble du conseil qui trouve le projet très intéressant. Cependant, sur la commune, aucun terrain ne correspond à leur recherche.

- Réfection de chemins

Les travaux concerneront essentiellement deux chemins : celui des trois croix (en partant du Bourg) et celui du pont d'Angelard jusqu'à la Chapelle Sainte-Reine pour un montant total de **12 912 € TTC**.

- Bruailles :

- un point est fait sur l'enfouissement télécom : relance faite par la mairie
- demande de sécurisation à Bruailles : une balise ou un miroir voire les deux seront installés
- demande d'abri bus : une demande sera adressée à la Région

- Fauchage

Pour des raisons économiques et écologiques, le fauchage est effectué dès la mi-juin pour une durée d'un mois.